

A l'attention de Mme. Nathalie Homobono

Direction générale de la concurrence,
de la consommation et de la répression des fraudes
Direction du ministère de l'Économie et des Finances

59, boulevard Vincent Auriol
75703, Paris, CEDEX 13

Demande de l'information

Madame la Directrice Générale,

Permettez-nous de nous adresser à vous au nom de la Service Fédérale Antimonopole (ci-après – FAS Russie) avec des questions concernant l'affaire contre l'entreprise Apple.

FAS Russie possède l'information sur la poursuite de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (ci-après – DGCCRF) de l'entreprise faisant partie du groupe Apple et la plainte portée par DGCCRF devant un tribunal de commerce. Cette information-ci représente un grand intérêt et utilité pour nous en considérant que FAS Russie a initié une poursuite en se basant sur les signes de la coordination des prix des revendeurs russes sur les smartphones Apple iPhone par les entreprises SARL Apple Rus, Apple Holding B.V., Apple Sales Ireland, Apple Operations International et Apple Inc.

En outre, FAS Russie présume que SARL Apple Rus peut créer des conditions discriminatoires pour les opérateurs mobiles russes qui exercent les ventes des smartphones Apple iPhone (en comparaison avec les autres revendeurs de ces smartphones).

A cet égard, nous voudrions vous demander de répondre aux questions ci-dessous au cas où c'est possible (si cette information n'est pas traitée comme confidentielle) concernant la poursuite mentionnée :

1. Quelles conditions des contrats conclut entre Apple et les opérateurs mobiles français DGCCRF considérait-elle comme illégales ?
2. Comment ces conditions influencent-elles la concurrence sur le marché des smartphones français ?

3. Existe-t-il quelques clauses dans les contrats avec Apple qui assurent la conformité avec de telles clauses par les opérateurs mobiles et qui donnent à Apple des avantages (par exemple, le droit d'Apple de résilier un contrat sans motivation, le droit d'annuler l'expédition sans motivation, etc.) ?
4. Les contrats d'Apple avec les autres revendeurs incluent-ils de telles conditions injustes ?
5. DGCCRF possède-t-elle d'autres preuves de discrimination des opérateurs mobiles par Apple (à part des textes des traités) ?

De notre côté, nous sommes prêts de donner les réponses à vos questions et de fournir l'information concernant les poursuites contre Apple par FAS Russie.

Personne à contacter à FAS Russie est Dmitri Artiushenko, chef adjoint de la Direction de lutte contre cartels (tél. +7-499-755-23-23 * 088-563; e-mail: artyushenko@fas.gov.ru).

En vous remerciant par avance de votre aide et en espérant continuer notre coopération à l'avenir, je vous prie de bien vouloir accepter, Madame la Directrice Générale, l'expression de ma très haute considération.

A.B. Kashevarov

N.V. Litvinova
(499) 755-23-23
* 088-344